

Sommaire

Index des illustrations	3
Introduction	5
Première Partie : Conception du Site Internet du centre de sauvegarde d'Alfort	7
I. Objectifs du site Internet du centre de sauvegarde d'Alfort	9
1. Objectifs d'information et d'éducation du public	9
1.1 - Mieux connaître le centre de sauvegarde d'Alfort et son fonctionnement	9
1.2 - Savoir quand intervenir pour aider un animal sauvage blessé	9
1.3 - Savoir comment manipuler les animaux sauvages sans danger	10
2. Objectifs d'information pour les étudiants et les professionnels	10
2.1 - Compléments d'information	10
2.2 - Relais d'information	11
II. Conception du site Internet	12
1. Choix du média Internet	12
1.1 - Portée d'un site Internet dans le milieu de la faune sauvage	12
1.2 - Avantages du média Internet	12
2. Recueil d'informations	14
2.1 - Données bibliographiques	14
2.2 - Autres sources de données	15
2.3 - Obtention des illustrations	15
3. Construction du site Internet	15
3.1 - Langages informatiques du web utilisés	15
3.2 - Construction du site	16
III. Présentation du site Internet	18
1. Page d'accueil	18
2. Menus de navigation	19
3. Autres pages du site	21

Deuxième partie : Le centre de sauvegarde d'Alfort : contenu du Site Internet et Discussion	23
A. Partie générale destinée au grand public	25
I. Qu'est-ce qu'un CDS?	25
II. Le centre de sauvegarde d'Alfort	26
III. Quelques conseils	28
IV. Devenir des animaux au centre de sauvegarde d'Alfort	29
V. Liens vers d'autres sites Internet	29
1. Autres centres de sauvegarde adhérents à l'UFCS	29
2. Autres sites utiles	29
B. Partie réservée aux vétérinaires et étudiants	31
I. Accueil vétérinaires et étudiants	31
II. Le GEPEVA	33
1. Objectifs du GEPEVA	33
2. Siège social, membres et ressources	33
C. Discussion	35
1. Pertinence et adéquation aux objectifs	35
2. Limites rencontrées lors de la conception du site Internet	36
3. Avenir et évolution envisagés	37
Conclusion	39
Bibliographie	41
Annexes	43.

Index des illustrations

Tableau 1 : principaux atouts des sites Internet consultés sur le sujet	14
Figure 1 : page d'accueil du site Internet	19
Figure 2 : barre de navigation secondaire affichée en bas de page	20
Figure 3 : exemple d'une page du site	21
Figure 4 : exemple d'une page de statistiques du site	27

Introduction

Le centre de sauvegarde d'Alfort est l'un des quarante centres de sauvegarde existant en France, adhérents de l'Union Française des Centres de Sauvegarde de la Faune sauvage (UFCS, ex Union Nationale des Centres de Sauvegarde). Ces centres ont pour principale mission de soigner, réhabiliter et relâcher dans la nature les animaux de la faune sauvage autochtone trouvés en difficulté. Ils ont commencé à se développer dans les années 70 et se sont regroupés dans les années 80 en une association : l'UFCS, qui permet ainsi une meilleure coordination entre les centres de sauvegarde, par l'intermédiaire d'une charte, et forme un réseau national qui ne couvre cependant qu'une partie limitée du territoire français. Il est à noter qu'il existe d'autres centres en France n'adhérant pas à l'UFCS.

Le centre de sauvegarde d'Alfort présente, de plus, une originalité par rapport à la majorité des autres centres de sauvegarde : il a été créé au sein de l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort (ENVA). Dans ce cadre, il permet de proposer aux étudiants vétérinaires une formation pédagogique axée sur des thématiques peu ou pas abordées dans le cursus traditionnel, comme la biologie et la pathologie des oiseaux sauvages. Cet enseignement théorique trouve un prolongement naturel dans la participation active des élèves au fonctionnement du centre devenu service clinique de l'ENVA.

Depuis plusieurs années, face à l'affaiblissement des populations de certaines espèces sauvages et la médiatisation de plus en plus importante des préoccupations écologiques, le public se sent de plus en plus concerné et responsabilisé par les problèmes d'environnement. Mais il se trouve souvent confronté à un manque d'information, ne connaissant pas toujours l'existence de ces centres de sauvegarde : il ne sait alors comment réagir, se sent démuni, et peut parfois aggraver la situation en voulant aider un animal sauvage blessé sans disposer des informations adéquates.

Nous avons voulu apporter au grand public des informations adaptées à ses besoins et des conseils, en présentant d'une part le centre de sauvegarde de la faune sauvage d'Alfort, l'un des deux seuls centres en Ile de France, et son originalité par rapport aux autres centres de sauvegarde, et d'autre part, en précisant comment intervenir sur le terrain sans danger pour soi et pour l'animal. Pour ce faire, il a été choisi un nouveau support : le média Internet. Ce support est actuellement le moyen

offrant la plus large diffusion de l'information, en associant plusieurs supports (textes, photos, vidéos...). Il reste un moyen de communication peu coûteux et facilement accessible à une majorité. En outre, ce média permet de mettre à jour facilement les informations et d'en enrichir le contenu au fur et à mesure de sa réalisation.

Le choix de ce support nous a aussi permis de répondre à un deuxième objectif : la formation des étudiants vétérinaires en biologie et médecine aviaire, en leur consacrant une partie du site Internet.

Ce fascicule est présenté en complément du site Internet accessible à partir du serveur de l'E.N.V.A : www.vet-alfort.fr ou directement à l'adresse <http://cde.vet-alfort.fr>.

La première partie présente les objectifs du travail réalisé, la démarche et les moyens mis en œuvre pour la conception de ce site, puis une visite guidée explicitant le fonctionnement du site. La deuxième partie présente le contenu du site, déjà réalisé lors de sa première mise en ligne, et un chapitre consacré à la discussion concernant l'adéquation du site réalisé avec ses objectifs premiers et les limites rencontrées.

Première partie

**Conception du site Internet du centre de
sauvegarde d'Alfort**

I. Objectifs du site Internet du centre de sauvegarde d'Alfort

Le site Internet d'Alfort s'adresse en fait à deux publics complètement différents : le grand public, d'une part, qui constitue le premier maillon de la chaîne, en découvrant et en apportant les animaux sauvages en difficulté au centre, et les vétérinaires et étudiants vétérinaires, d'autre part, qui participent activement au centre de sauvegarde ou à d'autres actions de conservation. C'est pourquoi le site Internet du centre est scindé en deux grandes parties, s'adressant chacune à l'une de ces catégories d'interlocuteurs.

1. Objectifs d'information et d'éducation du public

Le public est un acteur clé dans la mission des centres de sauvegarde car souvent il est le premier et principal pourvoyeur du centre en animaux sauvages. Il est donc primordial qu'il connaisse ces structures, leurs fonctionnement et objectifs, et qu'il sache comment intervenir sans risque, dans le cadre de la réglementation française.

1.1 – Mieux connaître le centre de sauvegarde d'Alfort et son fonctionnement

L'objectif premier de ce travail est de présenter ce qu'est un centre de sauvegarde, de présenter l'Union Française des Centres de Sauvegarde de la Faune Sauvage qui les fédère, d'expliquer les missions de ces centres, les lois et règlements qui les régissent et leur fonctionnement. Ce qui permet ensuite de présenter le centre de sauvegarde d'Alfort en particulier, son originalité et son fonctionnement propre.

En connaissant mieux le centre de sauvegarde d'Alfort, le public comprendra mieux ce à quoi il participe : la réinsertion d'animaux sauvages dans leur milieu. Il se montrera alors moins réticent à coopérer et à confier ces animaux au centre, sachant ce qu'ils vont devenir.

1.2 – Savoir quand intervenir pour aider un animal sauvage blessé

Le deuxième objectif est « d'éduquer » le grand public, de lui apprendre quand intervenir et quand ne pas intervenir. En effet, celui-ci croit souvent que l'animal sauvage qu'il vient de trouver est en difficulté, alors que ce n'est pas forcément le cas : il peut s'agir d'un jeune laissé momentanément

par ses parents, par exemple... Intervenir dans certains cas peut aggraver la situation et compromettre définitivement le devenir et la survie de l'animal sauvage, alors que le découvreur ne cherchait qu'à l'aider.

Il est alors nécessaire d'apprendre au public à mieux connaître les animaux qui l'entourent pour intervenir uniquement quand cela est nécessaire et reconnaître les vraies situations d'urgence, dans le but d'éviter les erreurs parfois fatales : mieux connaître et mieux comprendre pour agir au mieux.

1.3 – Savoir comment manipuler les animaux sauvages sans danger

Ce dernier objectif va de pair avec le précédent : savoir quand intervenir et ensuite comment intervenir, pour minimiser les risques pour le manipulateur, son entourage éventuel et pour l'animal sauvage. Ce qui signifie savoir analyser la situation et reconnaître l'espèce rencontrée, pour manipuler l'animal de façon adaptée, sans aggraver ses blessures ni risquer de se blesser soi-même.

Le site Internet doit donc expliquer succinctement les différentes situations auxquelles pourra être confronté le public et présenter les différentes espèces qu'il pourra rencontrer, lui apprendre à les reconnaître, et à les manipuler sans danger, s'il peut agir directement lui-même, et enfin lui expliquer la démarche à suivre pour emmener l'animal jusqu'au centre de sauvegarde.

2. Objectifs d'information pour les étudiants et les professionnels

Les étudiants vétérinaires de l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort participent de façon bénévole et volontaire au fonctionnement du centre de sauvegarde d'Alfort, en assurant les soins quotidiens et l'entretien des animaux. Ils représentent ainsi, eux aussi, des acteurs clés car indispensables pour le centre d'Alfort.

Le centre de sauvegarde d'Alfort leur permet en contre partie de se former à l'identification, à la prise en charge (soins médicaux et entretien) et à la réhabilitation des animaux sauvages, formation très originale car non développée par ailleurs dans l'enseignement vétérinaire.

2.1 – Compléments d'information

Le média Internet est un outil pratique et facile d'accès, permettant aussi de proposer des formations complémentaires plus ou moins interactives.

Les étudiants bénévoles participant au fonctionnement du centre de sauvegarde d'Alfort reçoivent déjà une formation théorique sous forme de cours et une formation pratique par la participation aux examens cliniques et aux soins, dans le cadre de gardes quotidiennes. Une partie du site Internet d'Alfort leur est désormais consacrée pour une formation complémentaire : il est possible d'y insérer les cours théoriques administrés aux étudiants volontaires, de nombreux documents complémentaires à ces cours théoriques, des cas cliniques, des radios commentées... tout est envisageable, avec la participation active des étudiants et du personnel d'encadrement.

2.2 – Relais d'information

Par ailleurs le site Internet peut aussi servir de relais d'informations entre le centre de sauvegarde d'une part et les étudiants et praticiens vétérinaires d'autre part, en permettant une meilleure communication entre chacune des parties et ainsi une meilleure coordination.

Ces deux derniers objectifs font l'objet d'une partie propre, intégrée au site Internet, mais consacrée exclusivement au corps vétérinaire, étudiant ou praticien, qui n'est donc accessible que pour les vétérinaires et protégée par mot de passe. Ceci dans le but d'éviter de diffuser des informations (médicales entre autres) pouvant être mal interprétées par le grand public et pouvant nuire aux animaux sauvages trouvés.

En conclusion, le site Internet du centre de sauvegarde d'Alfort, divisé en deux parties distinctes, vise simultanément deux grands objectifs : informer utilement le grand public de son rôle essentiel dans la réinsertion complète d'un animal sauvage dans son milieu naturel d'une part, former et informer les vétérinaires d'autre part.

II. Conception du site

1. Choix du média Internet

1.1 – Portée du média Internet concernant la faune sauvage

L'information donnée au grand public concernant la faune sauvage et les centres de sauvegarde est souvent succincte, généralement exposée rapidement et oralement, par téléphone le plus souvent, au moment de la découverte d'un animal sauvage blessé. Le public souvent ne sait vers qui se tourner, demande des renseignements auprès des vétérinaires praticiens, des mairies, des commissariats, des sapeurs pompiers ou autres organismes, qui ne savent parfois pas eux-mêmes les orienter.

Ceci constitue une perte de temps, pour le découvreur qui peut se décourager d'aider l'animal trouvé, et pour l'animal lui-même retardant d'autant l'administration des soins nécessaires. Les vétérinaires et les organismes sollicités se sentent souvent démunis face à cette demande et ce manque d'information peut même desservir l'image du vétérinaire auprès de son client.

Internet s'avère être un moyen de diffusion de l'information accessible pouvant répondre à cette demande : que ce soit le public ou les professionnels, l'information dont ils ont besoin est disponible en permanence et facile à trouver. Quelques centres de sauvegarde et l'Union Française des Centres de Sauvegarde de la Faune Sauvage (site Internet : <http://www.chez.com/uncs/>) ont déjà opté pour ce support d'information et ont pu observer un impact positif de ce support dans l'éducation et l'information du public.

1.2 – Avantage du média Internet

« Possibilités infinies, diversité phénoménale, informations mondiales, accès instantané », tels sont les termes utilisés par la presse pour qualifier Internet. Le Web donne accès à un univers d'informations de toute nature, presque infini, et constitue « la plus grande bibliothèque numérique du monde ». Cependant ceci est à nuancer par la qualité des informations, très variable d'un site à un autre.

Quoi qu'il en soit, le média Internet présente de nombreux avantages pour la diffusion de l'information nous concernant.

Il s'agit tout d'abord d'un moyen de communication dynamique. La plupart des autres supports de communication présentent l'information de façon linéaire. Pourtant le raisonnement et l'apprentissage passent par une phase de recherche et d'exploration interactive. Un site Internet contient en général plusieurs pages reliées à d'autres pages du Web, par l'intermédiaire de liens hypertextes : il est alors possible de naviguer de page en page selon l'information recherchée, de « surfer » d'information en information, d'explorer au gré de ses envies et en suivant un raisonnement personnel et non un ordre prédéfini.

Le support numérique permet également une présentation de l'information sous plusieurs formes, complémentaires entre elles et plus attractives : textes, images, vidéos, animations, sons. Ce qui peut améliorer la compréhension du sujet exposé, en donnant des explications plus concrètes tout en gardant un côté attrayant.

En outre, de nos jours, Internet est un outil largement utilisé et de plus en plus accessible à une grande majorité : l'information est consultable à tout moment et rapidement, directement depuis le domicile de l'internaute.

Enfin, par rapport aux autres supports multimédia, un site Internet présente l'avantage d'être réactualisable facilement et rapidement, et son contenu peut être complété, au gré de l'auteur et de ses besoins. De même il offre une grande souplesse quant au traitement du retour d'expérience : souvent les internautes ont la possibilité d'émettre des commentaires et suggestions concernant le site, par courriel électronique, ce qui permet éventuellement ensuite d'adapter le site selon la pertinence de ces remarques.

Tous ces avantages, combinés à la portée grandissante de l'Internet concernant l'information d'une façon générale, expliquent le choix de ce support pour faire connaître le centre de sauvegarde d'Alfort.

2. Recueil d'information

2.1 – Données bibliographiques

La recherche bibliographique préalable à la conception de ce site s'est focalisée sur les données concernant l'Union Française des Centres de Sauvegarde de la Faune Sauvage (UFCS) ou les centres de sauvegarde, en particulier ceux adhérant à l'UFCS. Cependant celles-ci sont relativement peu nombreuses, et les données portant sur le centre de sauvegarde d'Alfort sont encore plus rares. Elles sont essentiellement constituées de quelques anciennes thèses vétérinaires des années 1990 dont beaucoup d'informations ne sont plus d'actualité [4, 7] et de quelques sites francophones [8 à 13]. Ces derniers nous ont permis d'actualiser les informations déjà récoltées ailleurs et ont également été une source d'inspiration et d'aide à l'élaboration du site. Les atouts majeurs des principaux sites utilisés sont résumés dans le tableau 1.

Tableau 1 : principaux atouts des sites Internet consultés sur le sujet

Principaux atouts	Références du site Internet
Mise en page attrayante et dynamique	[8, 9, 10]
Données complètes sur l'UFCS et/ou les centres de soins	[12, 13]
Conseils pratiques lors de la découverte d'un animal sauvage blessé	[9, 10, 11, 13]
Aide à l'identification des espèces	[8]

D'autres données bibliographiques ayant trait d'une façon générale à la faune sauvage autochtone, la conservation et la réglementation, ou la biologie et la médecine aviaire ont également été utilisées, de façon plus anecdotique [3, 5 et 6].

Très peu de données bibliographiques anglophones ont été utilisées : en effet le système de centre de sauvegarde et le réseau qui s'y rattache sont propres à la France. Même si d'autres pays présentent des systèmes apparentés, il est difficile d'extrapoler les données d'un pays à un autre, chaque système national étant particulier, seules les données concernant les soins à prodiguer à la faune sauvage ont été exploitées.

2.2 – Autres sources de données

Un certain nombre de données présentées par le site n'ont pas été obtenues à partir de sources bibliographiques mais proviennent de données non retranscrites, transmises oralement ou observées sur le terrain, notamment concernant la plupart des informations pratiques ou organiques portant sur le centre de sauvegarde d'Alfort.

2.3 – Obtention des illustrations

Les illustrations utilisées pour le site Internet proviennent en grande majorité de la photothèque du centre. Les animaux photographiés sont suivis in situ, certaines photographies ayant même été réalisées spécifiquement pour le site sans qu'elles ne causent le moindre désagrément aux patients en soin.

Des illustrations ont été créées de toute pièce par l'auteur du site Internet, comme le logo du centre de sauvegarde, ou les graphiques représentant les statistiques du centre, d'autres ont été modifiées à partir d'images libres de droit, comme les boutons de navigation interactifs. Les logos des différents organismes auxquels le site fait référence, ont été apposés avec l'autorisation de ces organismes.

Les logiciels utilisés sont Adobe® Photoshop 7.0 pour le traitement des images et photographies, Microsoft Office Excel® 2003 et Adobe® Acrobat 5.0 pour la création des graphiques de statistiques.

3. Construction du site Internet

3.1 – Langages informatiques du Web

Les pages du site Internet ont été créées à l'aide du logiciel Macromedia Dreamweaver® MX 6.0 [2]. Celui-ci permet de développer les pages Web soit intuitivement en utilisant les outils de création visuelle (l'utilisateur voit directement ce qu'il crée ou écrit), soit en utilisant le codage manuel (création du site directement en ligne de code, en langage informatique). Les deux méthodes ont été utilisées pour notre site, en fonction des besoins.

Différents langages informatiques ont été utilisés [1] :

- le langage HTML (Hyper Text Markup Language) permet de structurer un document contenant du texte, des images, des tableaux, etc. pour en donner une représentation à l'écran ; il définit les constituants tels les titres, les paragraphes, les listes..., mais indépendamment des formats de présentation.
- les formats de présentation (police, taille, couleur...) sont définis par les feuilles de style CSS (Cascading Style Sheets).
- le langage de programmation PHP (Hypertext Preprocessor) permet de créer un site Web dynamique, en automatisant la gestion de certains éléments du site qui ont un caractère répétitif (comme le menu déroulant, les news...), ou en permettant de gérer des galeries photos, des forums ou des moteurs de recherche interne au site.
- le langage javascript est utile pour créer un site interactif en modifiant la page Web en temps réel (par exemple le survol d'une image par la souris permet d'afficher une autre image, sans avoir à recharger toute la page ou une nouvelle page).

Ces langages Internet une fois réunis permettent ainsi de créer des pages Web, attractives et dynamiques, reliées entre elles en respectant un plan précis, préalablement défini.

3.2 – Construction du site

Pour diffuser des informations adaptées au public visé, plusieurs critères ont été fixés.

Tout d'abord, les informations doivent être exposées clairement, être compréhensibles et accessibles à un large public : c'est pourquoi il a été choisi d'utiliser un langage simple, courant, en évitant au maximum le jargon scientifique.

L'information est volontairement la plus concise possible et la quantité de texte est réduite au minimum pour faciliter la consultation des pages par un public non scientifique. L'emploi d'illustrations variées (graphes, photographies, animations...) peut faciliter la compréhension de l'information et leur usage est même fortement recommandé pour un public d'internautes, souvent sensibles aux « visuels ». Cependant l'emploi de beaucoup d'illustrations peut ralentir le temps de chargement des pages : ce qui nécessite d'utiliser des images assez compactes (formats particuliers :

JPEG ou GIF) et de trouver le bon compromis entre qualité d'image acceptable et temps de chargement assez rapide.

Chaque photographie ou illustration est légendée : il suffit à l'internaute de placer la souris sur la photographie pour que son explication apparaisse dans une « info bulle ». Pour certaines photographies, il est même possible d'en obtenir un agrandissement en cliquant directement dessus.

L'utilisation d'une interface graphique permet d'apporter des explications concrètes, claires et agréables à consulter. Dans notre cas, le site Internet du centre de sauvegarde d'Alfort s'intègre au sein du nouveau site Internet de l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort, réactualisé graphiquement ; il a donc été décidé d'utiliser la même charte graphique et la même interface que celles du site principal.

Enfin, le caractère dynamique a été particulièrement recherché dans l'interconnexion entre les pages du site : les liens hypertextes entre les différentes pages permettent à l'internaute de choisir les pages à consulter et de naviguer librement au sein du site. La recherche de l'information doit être rapide, facile et conviviale : le menu de navigation est un « menu déroulant » présentant chaque grande partie et ses subdivisions au passage de la souris. L'internaute peut ainsi accéder directement à la partie qui l'intéresse. En outre, les liens sont clairement indiqués par un soulignement et intégrés en dehors du texte, un tableau à droite de la page leur étant exclusivement dédié.

Dans le même ordre d'idée, sur chaque page, est inséré en bas à droite un cadre rappelant les principales informations et coordonnées utiles en cas de découverte d'un animal sauvage en difficulté.

Ces données sont facilement actualisables et adaptables en fonction des besoins et des remarques éventuelles des utilisateurs. Il leur est effectivement possible de nous communiquer leur remarque et suggestion par courriel électronique, ce qui permettra d'améliorer le site Internet.

III. Présentation du site Internet

Le site est accessible directement à l'adresse www.CDS.vet-alfort.fr. Il est également possible de s'y rendre par l'intermédiaire du site de l'ENVA, à l'adresse www.vet-alfort.fr, en choisissant dans le menu de navigation déroulant « consultation » et « animaux sauvages », où figure alors un lien vers le site du centre de sauvegarde d'Alfort. La page d'accueil, pour la partie adressée au grand public, « index.html », s'affiche alors.

Il a été décidé de ne pas relier directement la partie grand public à la partie vétérinaire : cette dernière est alors accessible en se rendant directement à une adresse spécifique. En effet cette partie étant réservée exclusivement aux étudiants et aux praticiens vétérinaires, il n'est pas paru judicieux d'en faire connaître l'existence au grand public. L'adresse sera donc communiquée à part à chaque vétérinaire ou étudiant intéressé.

Toutefois ces deux parties, bien que séparées, font partie intégrante du même site ; elles possèdent la même architecture, la même présentation globale, rattachée à la charte graphique du site de l'ENVA, et fonctionnent sur le même principe et sur le même type de navigation.

Est exposé ici un guide explicatif rapide du fonctionnement global du site, qui présente la page d'accueil destinée au grand public, le système de navigation, ainsi que la structure commune à toutes les pages du site. En annexes 1 et 2, sont présentées la liste des pages Web constituant le site et son architecture.

1. Page d'accueil

La page d'accueil (figure 1) constitue la porte d'entrée du site, première page rencontrée par l'internaute. Cette page expose rapidement ce qu'est le centre de sauvegarde d'Alfort et quelques généralités sur les centres de sauvegarde et l'UFCS.

Des informations pratiques, relatives aux modalités à respecter pour apporter des animaux sauvages au centre et pour le contacter par téléphone, sont présentées à part dans un cadre spécifique (à droite de l'écran).

Les différents chapitres apparaissent directement dans le menu de navigation, figurant dans une barre de navigation en haut de la page. En passant la souris sur le chapitre qui l'intéresse, l'internaute fait apparaître le titre des sous parties. Les titres des parties ont été choisis de façon à être suffisamment explicites dès la première utilisation du site.

Figure 1 : page d'accueil du site Internet



Enfin en bas de page, figurent les mentions légales d'usage, un lien de courriel pour s'adresser à l'auteur du site, et une autre barre de liens, sous forme d'images, commune à toutes les pages, pour accéder directement à certaines sections : un renvoi à la page d'accueil, un lien pour envoyer un courriel électronique au centre de sauvegarde, deux autres liens vers la gazette du centre et vers la foire aux questions.

2. Menus de navigation

Le menu de navigation principal est affiché en haut de page, sur chaque page du site, et présente en quelque sorte le sommaire du site, composé de six chapitres. Il s'agit d'un menu de navigation dit déroulant, dynamique : en pointant la souris sur un des titres de chapitre, l'internaute affiche les sous-parties qui s'y rattachent, puis en cliquant sur le libellé choisi, il affiche la page

correspondante. Ainsi toutes les sections du site sont accessibles directement : l'internaute peut choisir l'ordre dans lequel il visite le site et accéder directement à l'information de son choix.

Le menu de navigation contient des liens vers les six chapitres qui constituent le site :

- généralités sur les centres de sauvegarde et l'UFCS,
- généralités sur le centre de sauvegarde d'Alfort,
- conseils lors de la découverte d'un animal sauvage en difficulté,
- devenir des animaux sauvages au centre de sauvegarde d'Alfort,
- quelques fiches d'identification des principales espèces rencontrées,
- quelques liens vers d'autres sites Internet sur le même sujet ou les autres centres de sauvegarde.

Une autre barre de navigation (figure 2) a été créée, en bas de chaque page, et illustrée cette fois par des images. L'objectif est de permettre d'accéder directement à certaines sections particulières du site sans passer par le menu, à savoir :

- la page d'accueil,
- le courriel électronique du centre de sauvegarde d'Alfort,
- la gazette,
- la foire aux questions.

Figure 2 : barre de navigation secondaire affichée en bas de page



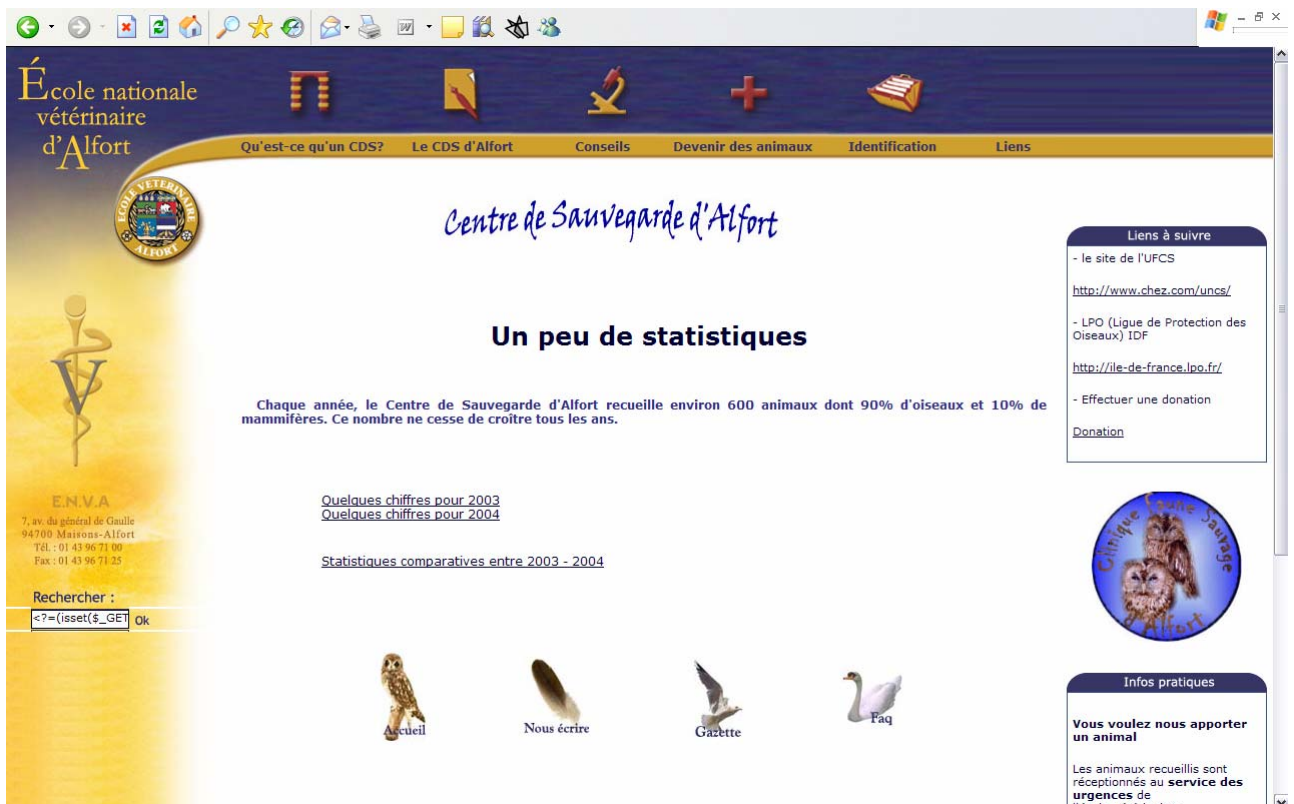
Lorsque d'autres liens sont insérés dans les pages, ils figurent dans un cadre qui leur est spécifiquement dédié, en haut à droite, ce qui permet de bien les détacher du texte principal et de ne pas couper la lecture de la page.

3. Autres pages du site

Les autres pages du site (figure 3) sont conçues sur le même modèle que la page principale. Une page type se décompose comme suit :

- le texte principal au centre de la page, constitué du titre, d'une phrase surlignée en gras, résumant le contenu du texte, et enfin du texte en lui-même, pouvant être accompagné d'illustrations,
- le menu de navigation principal en haut de page et la barre de navigation de bas de page,
- à droite du texte principal, trois « boîtes » ou cadres contenant diverses informations : un cadre contenant des liens internes au site et des liens externes vers d'autres sites se rapportant au sujet, un cadre réservé au logo du centre de sauvegarde et un autre dédié aux informations pratiques. Ce dernier est identique à celui présent sur la page d'accueil et est présent sur chaque page. Ces cadres sont bien distincts du texte principal et permettent ainsi de faire ressortir les informations clés.

Figure 3 : exemple d'une page du site



Il est possible d'obtenir un agrandissement de certaines photos et images du site : pour ce faire il suffit de cliquer sur la photo en question, une page spécifique apparaît alors. Ces pages dédiées aux agrandissements de photos du site ont une présentation un peu plus simplifiée : elles sont constituées uniquement de l'image agrandie et de son titre, d'une phrase d'explication rapide concernant l'image, du menu de navigation principal, et en bas de page d'un lien, intitulé « page précédente », redirigeant l'internaute vers la page source de l'image.

Après avoir présenté les étapes de conception du site Internet, sa structure globale et son fonctionnement, nous allons présenter le contenu des pages du site, déjà réalisées lors de sa première mise en ligne, et présenter les pages en cours de réalisation, pour ensuite discuter de l'adéquation du site avec ses objectifs premiers.

Cette présentation respecte la subdivision du site en deux grandes parties : l'une destinée au grand public, subdivisée en six chapitres, qui présente ce qu'est un centre de sauvegarde, le centre de sauvegarde d'Alfort en particulier et quelques conseils et la deuxième destinée à un public averti de professionnels vétérinaires, à accès réservé.

Deuxième partie

**Le centre de sauvegarde d'Alfort :
contenu du Site Internet et Discussion**

A. Partie générale destinée au grand public

Cette première partie du site Internet, destinée au grand public, se subdivise en six chapitres, qui présentent ce qu'est un centre de sauvegarde standard, le centre de sauvegarde d'Alfort en particulier et quelques conseils.

I. Qu'est-ce qu'un centre de sauvegarde ?

Ce chapitre permet tout d'abord d'expliquer ce qu'est un centre de sauvegarde, notamment la définition précise de ses missions, dont la principale est de soigner, réhabiliter et relâcher dans la nature les animaux de la faune sauvage européenne autochtone trouvés en difficulté. Ensuite est présenté ce qu'est l'Union Française des Centres de Sauvegarde, association de type Loi 1901 créée dans le but de fédérer les centres de sauvegarde et constituant un véritable réseau entre des centres régionaux et des correspondants locaux, (bien que tout le territoire français ne soit pas couvert de façon équivalente).

Un dernier sous-chapitre permet enfin d'explicitier la réglementation du Code Rural régissant l'activité des centres de sauvegarde, en particulier la Loi 76-629 du 10 juillet 1976 (annexe 3) relative à la protection de la nature et différents arrêtés dont l'arrêté du 11 septembre 1992 (annexe 4), relatif aux règles générales de fonctionnement et aux caractéristiques des installations de ces établissements.

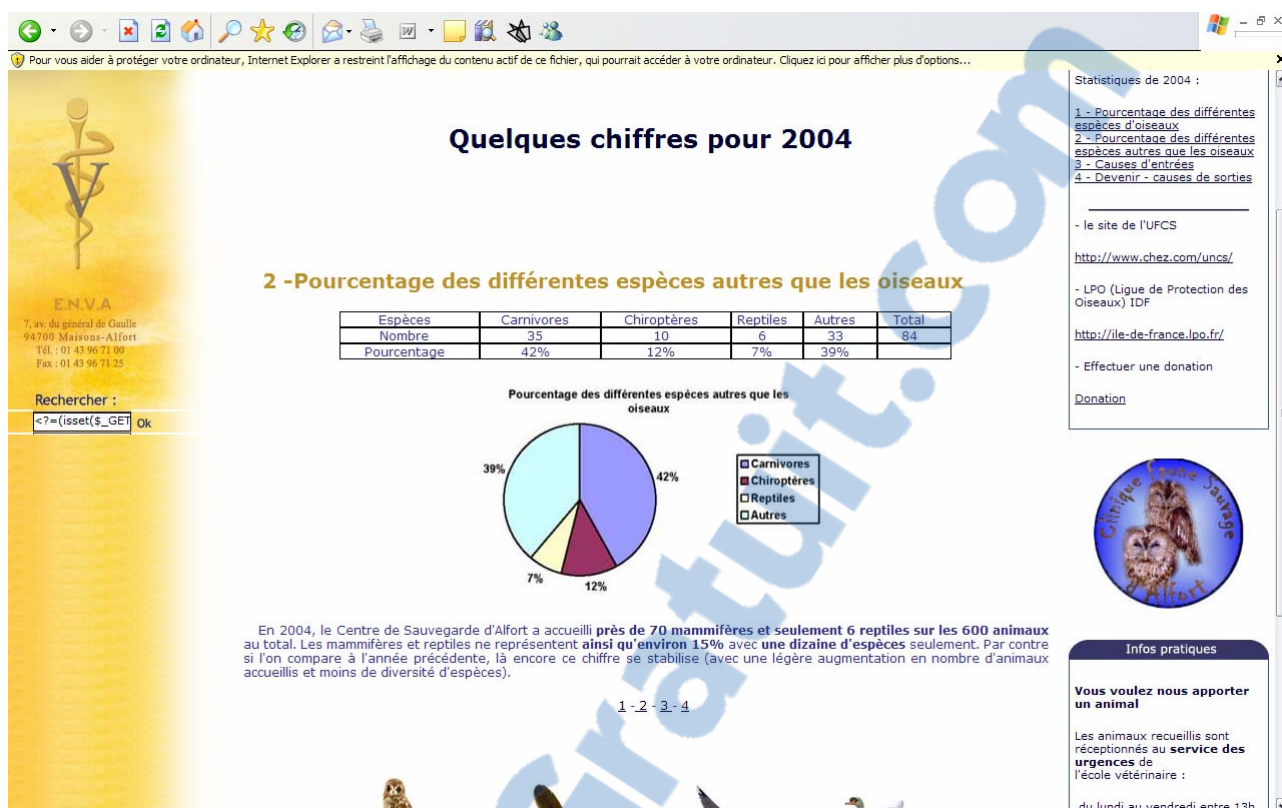
II. Le Centre de Sauvegarde d'Alfort

Le deuxième chapitre présente le Centre de sauvegarde d'Alfort en particulier, en commençant par son historique depuis sa création en 1987, et expliquant son fonctionnement propre, fondé sur le volontariat et le bénévolat des étudiants vétérinaires, regroupés au sein d'une association nommée GEPEVA (Groupe des Etudiants pour la Protection de la faune sauvage de l'ENVA), et de l'encadrement (enseignants et non enseignants).

Sont ensuite décrits les différents équipements dont dispose le centre pour accueillir les animaux de la faune sauvage, locaux et volières, dont l'accès est interdit au public, protégé par un périmètre clôturé, pour s'assurer du respect de la tranquillité dont ont besoin ces animaux. En effet un CDS de l'UFCS ne se visite pas (conformément aux principes de leur charte) ! Sont également présentés les sources de financements du centre : celui-ci vit, entre autres, grâce aux dons établis par des particuliers et recueillis par le GEPEVA (association habilitée à recevoir des dons), grâce aux dons de sponsors (dons en nature), et grâce aux dotations accordées par l'ENVA. Un lien est disponible sur le site indiquant les modalités et les coordonnées pour effectuer une telle donation.

Tout un sous-chapitre est consacré aux statistiques du centre (un exemple d'une page de statistiques du site est représenté par la figure 4). Sont ainsi présentées dans un premier temps les statistiques annuelles à partir de 2003, les résultats figurant à la fois sous forme de tableau et de graphe en couleur, suivis d'un commentaire. Ces statistiques annuelles sont subdivisées en quatre sections : les pourcentages des différentes catégories d'oiseaux, les pourcentages des différentes espèces autres que les oiseaux accueillies au CDS d'Alfort, et la répartition des différentes causes d'entrée et de sorties. Dans un deuxième temps est étudiée l'évolution de ces statistiques d'une année sur l'autre, sous forme de graphe commenté, avec l'évolution du nombre d'animaux accueillis, l'évolution des causes d'entrée et l'évolution des causes de sortie. Ces deux dernières sections permettent en outre de présenter plus spécifiquement les causes d'entrée et de sortie les plus fréquentes au centre de sauvegarde d'Alfort. Chaque année le CDS d'Alfort recueille ainsi plus de 600 animaux dont 90% d'oiseaux et 10% de mammifères et ce nombre ne cesse de croître ces dernières années.

Figure 4 : exemple d'une page de statistiques du site



Enfin, les coordonnées exactes du centre de sauvegarde d'Alfort, situé au sein même de l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort, sont données, ainsi que les modalités pour obtenir un renseignement. Sont également présentés les collaborateurs et partenaires privés du centre avec leurs coordonnées respectives.

III. Quelques conseils

Un troisième chapitre est consacré aux conseils prodigués aux particuliers découvrant un animal sauvage blessé, leur expliquant que faire de l'animal trouvé, comment savoir si l'animal est vraiment en détresse, comment l'aborder sans danger, qui contacter en cas de doute ou de danger potentiel et les précautions à prendre lors de la manipulation et du transport de l'animal.

Les techniques de contention adéquates sont décrites, photographies à l'appui, pour chaque type d'espèces pouvant être rencontrées, lorsque la manipulation de ces animaux présente peu de danger pour le manipulateur. Pour les espèces sauvages difficiles voire dangereuses à manipuler, tels certains mammifères, il est recommandé de contacter d'autres services compétents (mairie, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, équipe cynotechnique des pompiers).

Enfin, une section est dédiée à la découverte d'un jeune animal, expliquant qu'un jeune animal découvert seul n'est pas forcément en détresse ou blessé : ses parents ne sont certainement pas loin, sa meilleure chance de survie est de le laisser dans son environnement naturel. Si le découvreur hésite et s'il ne sait pas comment agir, il est possible de contacter un centre de sauvegarde pour demander conseil. Il est rappelé en outre que la loi interdit à un particulier de conserver une espèce de la faune sauvage.

IV. Devenir des animaux au centre de sauvegarde d'Alfort

Ce chapitre décrit le parcours d'un animal confié au centre de sauvegarde d'Alfort, depuis l'accueil d'un animal sauvage blessé au Service des Urgences de l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort jusqu'à son relâcher, détaillant les différentes étapes de son séjour, que ce soit les examens cliniques et complémentaires, les soins et l'hospitalisation ou les différentes phases de réhabilitation à la vie en milieu sauvage.

V. Liens vers d'autres sites Internet

Ce chapitre propose des liens directs vers les sites des autres centres de sauvegarde lorsqu'ils existent, vers les autres écoles vétérinaires françaises et des liens vers d'autres sites utiles sur la faune sauvage.

1. Autres centres de sauvegarde adhérents de l'UFCS

Sur le site Internet, il suffit de cliquer sur la région de son choix figurant dans le tableau pour voir s'afficher les centres de sauvegarde de cette région, ou tout simplement de faire défiler la page de haut en bas pour parcourir toute la liste des centres de sauvegarde.

La liste des centres de sauvegarde adhérents de l'UFCS ainsi que leurs coordonnées est jointe dans l'annexe 6.

2. Autres sites utiles

Dans cette partie figurent les coordonnées et les liens Internet des autres écoles nationales vétérinaires, de l'UFCS, de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), du Museum National d'Histoire Naturelle, du Sanctuaire des Hérissons et de l'association La Hulotte.

Ces coordonnées sont retranscrites dans l'annexe 7.

B. Partie réservée aux vétérinaires et étudiants

Cette partie est exclusivement destinée aux professionnels de la faune sauvage, vétérinaires ou étudiants essentiellement, et son accès est donc protégé par mot de passe. Elle est encore peu développée. A l'heure actuelle, seuls sont réalisés la page d'accueil et le chapitre consacré au GEPEVA.

Plusieurs autres chapitres sont prévus, et leur développement se fera surtout avec la participation active des étudiants vétérinaires du GEPEVA.

I. Accueil vétérinaires et étudiants

Dès la première phrase, il est expliqué que cette partie est réservée aux étudiants vétérinaires et aux vétérinaires. Il leur est demandé également de faire des suggestions et de participer activement à l'élaboration de cette partie qui leur est consacrée. En effet le but premier de cette partie est d'en faire un moyen de communication et de partage d'expérience entre les vétérinaires et les étudiants passionnés par la faune sauvage et participant déjà activement au centre de sauvegarde ou à une activité similaire. Le site Internet constitue un moyen pratique et dynamique d'accéder à l'information et à la formation, et de les partager.

Cette page d'accueil constitue un portail présentant les différents chapitres prévus, peu développés encore pour la plupart, à savoir :

- les news, chapitre consacré aux dernières actualités du moment au centre de sauvegarde, qui seront ensuite archivées,
- les compléments de formation, chapitre permettant d'accéder aux cours mis en ligne, à d'autres compléments de cours et toutes sortes de documents,

- une partie destinée à la présentation de cas cliniques, rencontrés au centre de sauvegarde d'Alfort par exemple, peut-être des présentations de radiographies expliquées et commentées,
- un chapitre nommé « Documentation », présentant une bibliographie, non exhaustive, avec des références de livres, d'articles, de périodiques, voire de documents vidéo,
- un chapitre présentant l'association étudiante qui soutient le CDS d'Alfort, le GEPEVA. Ce chapitre est déjà en partie réalisé et est à compléter.

II. Le GEPEVA

Le GEPEVA est le Groupe des Etudiants pour la Protection de la faune sauvage de l'Ecole Vétérinaire d'Alfort, association étudiante régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

1. Objectifs du GEPEVA

Cette association a pour but :

- de promouvoir la protection de la faune sauvage indigène, sédentaire ou migratoire, à l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort,
- de participer activement au fonctionnement du centre de sauvegarde de la faune sauvage de l'ENVA, et de l'aider matériellement et financièrement,
- de réaliser des études et travaux destinés à protéger et favoriser la vie de la faune sauvage dans l'ENVA, mais aussi hors de l'école, en collaboration avec d'autres associations partageant les mêmes buts.

2. Siège social, membres et ressources

Le siège social du GEPEVA est situé à l'ENVA, Service de Zootechnie (Bâtiment Letard ENVA 7 avenue du Général de Gaulle 94704 Maisons-Alfort Cedex).

L'association se compose de :

- membres adhérents : ce sont des étudiants régulièrement inscrits à l'ENVA, ayant versé une cotisation annuelle, et ayant reçu une formation aux soins des animaux de la faune sauvage indigène par l'intermédiaire des enseignements facultatifs.
- membres actifs : ce sont des membres non étudiants qui versent une cotisation annuelle et qui participent activement au fonctionnement du CDS.

- membres bienfaiteurs : ce sont des membres qui versent une cotisation annuelle pour soutenir l'association, dont le montant est fixé chaque année par l'assemblée générale.
- membres d'honneur : ce titre peut être décerné par l'assemblée générale à toute personne ayant rendu des services à l'association.

Les ressources du GEPEVA sont :

- les cotisations des adhérents,
- les dons de toutes natures faits à l'association,
- le produit des ventes qu'il réalise auprès de ses membres ou lors de manifestations (Journées Portes Ouvertes de l'ENVA) auxquelles il participe,
- les subventions dont il bénéficie.

Pour soutenir l'action du GEPEVA et donc du CDS d'Alfort, il est possible d'effectuer une donation à l'association.

C. Discussion

Ce site Internet est destiné en premier lieu au grand public : celui-ci peut y trouver les informations nécessaires pour mieux connaître la faune sauvage, mieux comprendre l'organisation et le fonctionnement du centre de sauvegarde d'Alfort et ainsi participer à l'action de sauvegarde de la faune sauvage autochtone visée par le centre. Un objectif secondaire, complémentaire est de communiquer aux vétérinaires praticiens et aux étudiants vétérinaires les procédures de prise en charge d'un animal sauvage en détresse par le centre de sauvegarde d'Alfort et de profiter de l'outil dynamique Internet pour participer à leur formation. Ce site présente en outre l'avantage de se trouver sur le serveur de l'ENVA.

1. Pertinence et adéquation aux objectifs

Nous avons présenté précédemment les objectifs fixés lors de la réalisation de ce site Internet. Le choix de ces objectifs est basé sur la demande ressentie par les découvreurs qui apportent des animaux sauvages blessés et sur l'expérience des autres centres de sauvegarde et de l'UFCS : le besoin d'information et « d'éducation » du grand public, le besoin de mieux connaître l'action de ces centres de sauvegarde et de comprendre le devenir des animaux qu'ils nous ont confiés.

Des prospectus ont récemment été rédigés par le GEPEVA, pour présenter le centre de sauvegarde d'Alfort et expliquer les démarches lors de la découverte d'un animal en détresse, mais ceux-ci sont distribués aux service des urgences ou au secrétariat des consultations de l'ENVA, ce qui signifie qu'ils ne sont accessibles qu'à un nombre limité de personnes (clients de l'ENVA). De même nous constatons trop souvent que les informations données lors des appels téléphoniques reçus par le centre de sauvegarde sont mal comprises, sans compter que le temps disponible pour répondre à ces appels téléphoniques est très limité, les responsables étant eux aussi des bénévoles. Il faut en outre préciser que le centre de sauvegarde d'Alfort est l'un des deux seuls centres de l'Ile-de-France avec celui de Rambouillet, et que, contrairement à ce dernier, il prend en charge tous les animaux. Ainsi toutes les mesures de communication mises en place jusque-là ne suffisent pas à couvrir ce besoin d'information. Le développement de sites Internet et autres médias de diffusion a fait ses preuves dans de nombreux domaines, entre autres dans d'autres secteurs de l'environnement et de la gestion

de la faune sauvage. La réalisation de ce travail vise donc essentiellement à combler cette carence d'information sur les centres de sauvegarde.

Les premiers objectifs visant à informer et éduquer le grand public et à leur présenter le centre de sauvegarde d'Alfort ont été particulièrement étudiés et la partie consacrée au grand public a été en conséquence développée en priorité, en s'efforçant de donner des renseignements compréhensibles, facilement applicables et pratiques, et illustrés dans la mesure du possible.

Il est encore difficile de juger de l'adéquation du site avec les objectifs visés, du fait de sa récente mise en ligne et donc du peu de retour obtenu encore. Mais nous espérons que les découvreurs et autres passionnés de la faune sauvage trouveront à travers ce site les réponses à leurs interrogations.

Les objectifs visant un public vétérinaire ont été abordés dans un deuxième temps et ne sont encore que peu développés. Pour cette partie, il a été fait appel à la participation active des étudiants (ou autres vétérinaires), pour la rédaction de différentes sections, plus ou moins importantes. Il est effectivement apparu plus judicieux de les impliquer au maximum dans le développement de cette partie qui leur est consacrée, pour rendre le site Internet dynamique, leur permettre de faire de ce site leur propre site et un moyen de communication et de partage. Ces objectifs sont donc modulables en fonction des besoins exprimés par les étudiants et vétérinaires et de leur motivation.

2. Limites rencontrées lors de la conception du site Internet

Nous espérons que le choix des objectifs répondra aux besoins du grand public concerné : en effet aucune donnée évaluant ces besoins n'existe. Nos critères de choix, permettant de sélectionner ces objectifs, ne portent donc que sur l'expérience récoltée auprès des particuliers apportant des animaux blessés, et ne sont donc pas forcément représentatifs et exhaustifs. En effet l'interaction avec le découvreur est jusqu'alors très limitée, le dépôt des animaux sauvages blessés ayant lieu au service des urgences : ainsi seul le courriel électronique à l'adresse cedaf@vet-alfort.fr ou les appels téléphoniques nous permettent d'avoir des informations.

Une des limites du média Internet est qu'il reste souvent un moyen de communication unidirectionnel de l'auteur vers l'utilisateur, même si des mesures sont prises pour donner la parole à l'internaute, comme la possibilité de nous adresser des courriels électroniques, et l'inciter au maximum à nous faire part de ses impressions. Nous souhaitons vivement que les internautes

n'hésitent pas à nous communiquer leurs remarques, celles-ci permettront de mieux cibler leurs besoins et d'améliorer le site Internet.

Par ailleurs la diffusion de l'information par le média Internet ne remplace pas les interactions directes, comme les conférences. Ce site Internet constitue avant tout un moyen de communication complémentaire de formation et d'information du grand public, qui s'inscrit dans une « campagne » plus vaste de communication.

Une autre limite rencontrée, propriété inhérente à ce site, est qu'il a pour objet un sujet parfois délicat : la conservation et la protection de la faune sauvage, mais qu'il s'adresse en partie à un public non averti, qui ne peut pas toujours comprendre, ou difficilement, toutes les mesures prises par les centres de sauvegarde, telle l'euthanasie d'espèces impossible à réinsérer dans leur milieu naturel ou d'espèces dites nuisibles, mesures qui leur sont imposées d'ailleurs par la législation. Ainsi tout ne peut pas être dit ou en choisissant soigneusement les termes pour ne pas heurter le grand public ou ne pas l'inciter à appliquer sans recul des traitements vétérinaires. C'est d'ailleurs aussi pour cette raison qu'il a été choisi de séparer la partie consacrée aux professionnels et de protéger son accès. Ceci peut expliquer en partie la longue attente avant la mise en ligne de ce site.

3. Avenir et évolution du site Internet

Comme cela a déjà été exposé précédemment, ce site Internet n'est qu'en partie réalisé, une grande part de la partie consacrée au grand public étant déjà mise en place. Une grande proportion (environ 35%, en comptant la partie réservée aux vétérinaires) reste encore à rédiger. Mais certains chapitres sont déjà en cours de réalisation, voire quasiment achevés, et leur mise en ligne n'est qu'une question de temps ; d'autres ne sont encore qu'à l'état de projet, en particulier les chapitres réservés aux étudiants et demanderont un peu plus de temps à se concrétiser. Un site Internet est, par définition dynamique, amené de toute façon à évoluer et à se développer : ce site Internet ne sera, je l'espère, jamais fini, signe qu'il vit encore.

Concernant la partie s'adressant au grand public, une grande part est déjà mise en ligne, il ne reste que quelques chapitres, à savoir la foire aux questions, la gazette, la visite guidée et les fiches d'identification. Certaines sont déjà en cours de réalisation.

C'est le cas de la foire aux questions, réalisées par le GEPEVA, avec l'aide des responsables du centre de sauvegarde ; ce sont les enseignants qui sont actuellement chargés de répondre aux différents courriels électroniques que reçoit le centre et qui sont donc les plus à même de réaliser une foire aux questions la plus adaptée à la demande du grand public, mais faire participer les étudiants à l'élaboration de cette partie constitue aussi une démarche pédagogique intéressante.

La visite guidée du centre de sauvegarde est également en bonne voie d'être terminée et est, elle aussi, réalisée par des étudiants vétérinaires appartenant au GEPEVA, dans le cadre d'une formation spécifique organisée par le centre de sauvegarde basée sur des microprojets. Le résumé de ce microprojet tel qu'il a été présenté aux étudiants, ainsi que l'ébauche de ce qu'ils ont déjà réalisé, sont joints dans l'annexe 8. La mise en ligne de cette visite guidée ne devrait pas tarder.

Les fiches d'identification sont encore à l'état d'ébauche. La gazette, sorte de petit journal trimestriel relatant le suivi de quelques animaux par exemple, n'est, quant à elle, pas encore mise en place et demandera certainement un peu plus de temps.

Concernant la partie destinée aux vétérinaires et étudiants, une participation active des étudiants a été sollicitée, mais ceux-ci sont déjà mis à contribution dans d'autres projets du site. Cette partie est appelée à se développer dans un second temps, lorsque la partie destinée au grand public sera déjà bien lancée, notamment en ce qui concerne les chapitres de compléments de formation, de cas cliniques et d'actualités.

Conclusion

Grâce à ce site Internet, nous espérons améliorer la prise en charge des animaux sauvages en détresse, mieux faire connaître le centre de sauvegarde d'Alfort et ainsi faciliter son fonctionnement. Ce site devrait permettre au grand public, premier maillon de la chaîne, de prendre conscience de son rôle dans le fonctionnement d'un centre de sauvegarde visant la protection de la faune sauvage. Ces informations seront accessibles par l'utilisation d'Internet, ce qui constitue une nouvelle approche pédagogique pour le centre de sauvegarde d'Alfort.

Un site Internet n'a d'intérêt que s'il est régulièrement mis à jour et réadapté en fonction des besoins des utilisateurs, c'est pourquoi un lien permet à l'internaute de nous écrire par courriel électronique et de nous donner ainsi son avis. Ce site est appelé à « vivre », c'est-à-dire à évoluer, à être mis à jour et amélioré en fonction des suggestions des utilisateurs et de l'actualité, à être complété au fil du temps. Le travail présenté ici n'est donc qu'une première étape.

Ce projet, que nous avons d'abord débuté seule avec l'appui des responsables du centre de sauvegarde d'Alfort, s'est avéré une formidable aventure en terre inconnue mais passionnante qu'est l'informatique et le langage Internet, un moyen original de communiquer sur la faune sauvage et le centre d'Alfort et de partager notre passion pour les animaux sauvages. La plus belle récompense, c'est qu'au fil du projet, ce site a fédéré d'autres personnes, qui s'y sont intéressées et investies pleinement, que ce soit les étudiants qui participent à la réalisation de certaines parties, les personnes qui m'ont aidée et soutenue d'une façon ou d'une autre pour la conception du site, ou les personnes non vétérinaires qui travaillent à sa mise en ligne. Ce site prend enfin vie et je la lui souhaite longue et enrichissante.

Bibliographie

1. BILLON D., REGNARD J. -F., *Internet le guide*. Paris, TOP éditions, 1998, 176p.
2. CAOUISSIN A., *Dreamweaver MX, guide de référence*. Paris, Ed. Eyrolles, 2003, 625p.
3. DUQUET M., *Inventaire de la Faune de France*, Ed. Nathan et Museum Nationale d'Histoire Naturelle, 1995, 415p.
4. MASSE G., *Les centres de sauvegarde de la faune sauvage dans les écoles vétérinaires*, Thèse Méd. Vét., Alfort, 1995, n°24, 109p.
5. SAMOUR J., *Avian medicine*, Ed. Mosby, 1999, 428p.
6. STOCKER L., *Practical wildlife care*, Oxford, Blackwell, 2000, 268p.
7. STRAUB N., *L'Union Nationale des centres de sauvegarde de la faune sauvage – Bilan de quatre années de fonctionnement (1987 – 1990)*, Thèse Méd. Vét., Nantes, 1994, n°46, 77p.
8. Association Ecopains d'abord, *Site les oiseaux.net* [en ligne], mise à jour en avril 2006, [<http://www.oiseaux.net/>] (consulté en mai 2006).
9. Centre de sauvegarde de Haute Normandie, *Site de la Dame Blanche* [en ligne], création en 2004 [<http://perso.normandnet.fr/damebl/>] (consulté en mai 2006)
10. Centre de Sauvegarde de Vierzon, *Site du centre de soins UFCS de Vierzon* [en ligne], création en 2004 [http://cahiersnaturalistes.free.fr/ufcs_vierzon/] (consulté en mai 2006)
11. Groupement Ornithologique du Refuge Nord-Alsace, *Site du GORNA* [en ligne], mise à jour le 05 janvier 2006 [<http://www.gorna.org/>], (consulté le 12 mai 2006).
12. Ministère de l'écologie et du développement durable, *Site du Ministère de l'écologie et du développement durable* [en ligne], mise à jour quotidienne, [<http://www.ecologie.gouv.fr/sommaire.php3>] (consulté en mai 2006).

13. Union Française des Centres de Sauvegarde de la faune sauvage, *Site de l'Union Française des Centres de Sauvegarde de la faune sauvage* [en ligne], mise à jour le 12 avril 2006 [<http://www.chez.com/uncs/>] (dernière consultation le 12 mai 2006).

Annexes

Annexe 1 : plan du site

Annexe 2 : pages Web constituant le site

Annexe 3 : loi 76-629 du 10 juillet 1976, dans sa version actuellement en vigueur

Annexe 4 : arrêté du 11 septembre 1992

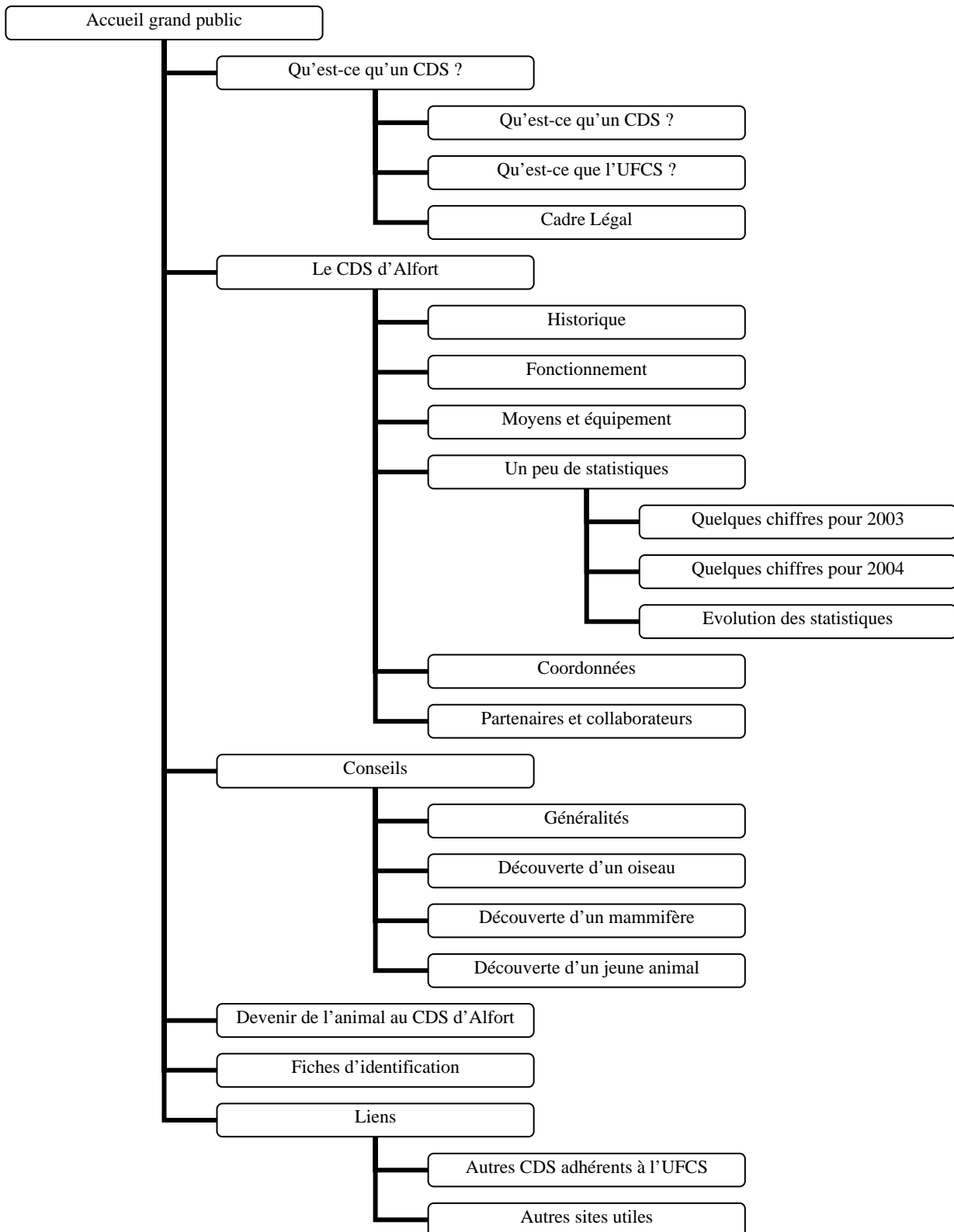
Annexe 5 : organigramme du centre de sauvegarde d'Alfort

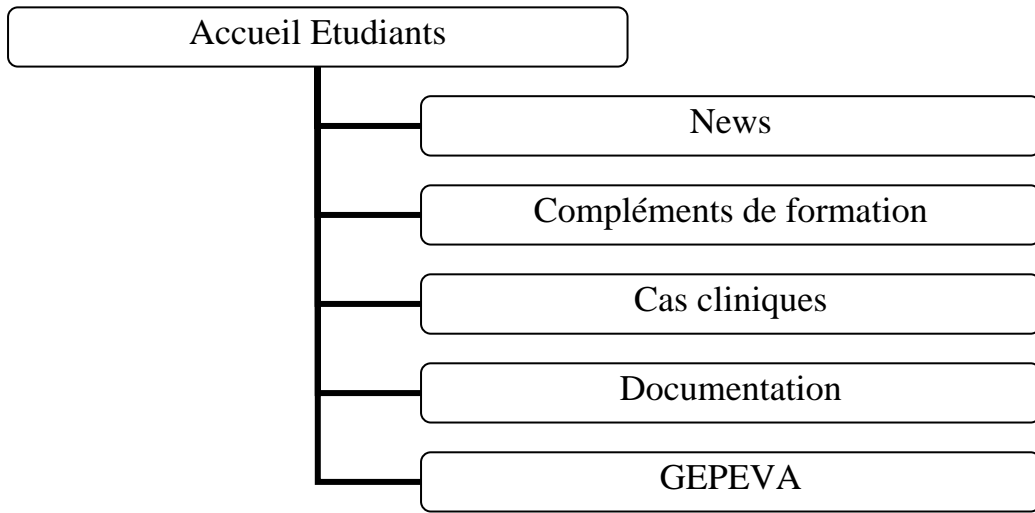
Annexe 6 : liste des centres de sauvegarde adhérents de l'UFCS

Annexe 7 : autres sites utiles

Annexe 8 : projet réalisé par les étudiants vétérinaires concernant la visite guidée

Annexe 1 : plan du site





Annexe 2 : liste des pages Web constituant le site

Cadleg.htm
Cascli.htm
Cds.htm
Compl.htm
Conseilg.htm
Contcygne.htm
Contcygnes.htm
Contheron.htm
Contheron2.htm
Contlaride.htm
Contmoyen.htm
Contpetit.htm
Contpetit2.htm
Contrace.htm
Coord.htm
Csljeune.htm
Cslmmf.htm
Cslois.htm
Devani.htm
Docliv.htm
Docvideo.htm
Don.htm
Equip.htm
Etudiants.htm
Faq.htm
Fcmf.htm
Gazette.htm
Gepeva.htm
Histo.htm
Identify.htm
Liens.htm
Lienutil.htm
News.htm
Parten.htm
Quizz.htm
Stats.htm
Stats03-1.htm
Stats03-2.htm
Stats03-3.htm
Stats03-4.htm
Stats04-1.htm
Stats04-2.htm
Stats04-3.htm
Stats04-4.htm
Statsevol.htm
Ufcs.htm
Visguid.htm
Voliere.htm

Annexe 3 : loi 76-629 du 10 juillet 1976, modifiée

Publication au JORF du 13 JUILLET 1976

Loi n°76-629 du 10 juillet 1976

Loi relative à la protection de la nature

version consolidée au 21 septembre 2000 - *version JO initiale*

Article 1

La protection des espaces naturels et des paysages, la préservation des espèces animales et végétales, le maintien des équilibres biologiques auxquels ils participent et la protection des ressources naturelles contre toutes les causes de dégradation qui les menacent sont d'intérêt général.

Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences.

La réalisation de ces objectifs doit également assurer l'équilibre harmonieux de la population résidant dans les milieux urbains et ruraux.

Article 15

L'article 3 de la loi n. 63-1143 du 19 novembre 1963 relative à la protection des animaux est abrogé.

Article 42

Des décrets en Conseil d'Etat déterminent en tant que de besoin les modalités d'application de la présente loi.

Article 43

Les dispositions de la présente loi sont applicables aux Terres australes et antarctiques françaises.

Annexe 4 : arrêté du 11 septembre 1992

J.O n° 219 du 20 septembre 1992 page texte n°

TEXTES GENERAUX

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Arrêté du 11 septembre 1992 relatif aux règles générales de fonctionnement et aux caractéristiques des installations des établissements qui pratiquent des soins sur les animaux de la faune sauvage

NOR: ENVN9250300A

Le ministre de l'environnement et le ministre de l'agriculture et de la forêt,

Vu le code rural, et notamment ses articles 215-8, 232, 232-1, 232-3 à 232-6, 264 à 275, 340, 340-1,

L.213-2 à L.213-5 et R.213-2 à R.213-34;

Vu l'avis du Conseil national de protection de la nature,

Arrêtent:

Art. 1er. - Les établissements conformes aux dispositions du présent arrêté sont seuls habilités à héberger, soigner et entretenir les animaux de la faune sauvage momentanément incapables de pourvoir à leur survie dans le milieu naturel. Ils sont soumis à l'autorisation prévue à l'article L.213-3 du code rural en tant qu'établissements de transit ou d'élevage qui pratiquent des soins sur les animaux de la faune sauvage.

Art. 2. - Tout animal de la faune sauvage recueilli dans un établissement visé à l'article 1er doit y être traité en vue de son insertion ou de sa réinsertion dans le milieu naturel.

Les soins vétérinaires y sont pratiqués conformément aux articles 340 et 340-1 du code rural.

Art. 3. - Les activités de vente, de location ou de présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques sont interdites dans l'établissement de même que les activités d'élevage ou de transit

d'animaux non traités.

Art. 4. - Chaque établissement est entouré d'une clôture faisant obstacle au passage des animaux ou des personnes. La hauteur de cette clôture est au minimum de 1,80mètre. Sauf s'il s'agit d'un mur, cette clôture est distincte de celle des cages et enclos réservés aux animaux.

Art. 5. - L'établissement est approvisionné en eau claire et saine et dispose de l'électricité et du téléphone.

Art. 6. - Les animaux sont placés dans des installations compatibles avec leurs impératifs biologiques, et notamment leurs aptitudes, leurs moeurs, l'état de leur santé et leurs capacités physiques.

Les caractéristiques minimales des installations sont fixées en annexe pour les cas qui y sont énumérés.

Il est interdit à l'établissement de conserver les animaux pour les soins ou la rééducation desquels il n'est pas équipé.

Art. 7. - Les installations sont conçues de façon à ne pas être la cause d'accidents pour les animaux. En particulier, les clôtures ne présentent ni aspérité ni saillie et les grillages sont tendus de façon à ne pas constituer de piège. L'usage du fil de fer barbelé est interdit.

Le sol et les parois des installations réservées aux animaux sont renouvelés ou désinfectés périodiquement. Toutes dispositions sont prises pour éviter la dissémination des maladies.

Les sols non renouvelables, les caniveaux et les conduites d'évacuation sont réalisés avec des matériaux qui permettent la désinfection et avec une pente suffisante pour l'écoulement des liquides.

Les installations sont convenablement aérées et ventilées.

Locaux et installations sont protégés contre les insectes et les rongeurs indésirables par la mise en place de dispositifs ou de moyens appropriés.

Art. 8. - Les installations d'isolement provisoire ou permanent sont en nombre suffisant. Elles accueillent, en particulier, les spécimens affaiblis ou dont l'état sanitaire est incertain, ou pouvant être dangereux pour les autres animaux. Elles sont isolées les unes des autres afin d'éviter tout contact direct entre ces animaux.

Art. 9. - Le contrôle visuel des animaux dans tout l'espace qui leur est affecté s'effectue sans ouvrir les portes d'accès.

Art. 10. - Les animaux reçoivent une nourriture équilibrée conforme aux besoins de leur espèce, suffisamment abondante.

Lorsque les animaux n'ont pas accès à un plan d'eau ou à un cours d'eau, l'abreuvement est assuré par une eau claire et saine, renouvelée, protégée du gel et constamment accessible ; toutefois, l'alimentation en eau des rapaces n'est pas obligatoire.

Les animaux reçoivent les soins de propreté et d'hygiène conformes à leurs besoins.

Art. 11. - L'établissement dispose de locaux et de matériels spécialisés pour la préparation et le stockage des aliments, à l'abri des insectes et des rongeurs. Il est équipé d'un congélateur à température inférieure ou égale à moins 18 degrés Celsius pour la conservation des aliments carnés.

L'ensemble est tenu en bon état de propreté et de fonctionnement.

Des élevages appropriés sont conduits, en tant que de besoin, pour alimenter les animaux se nourrissant de proies exclusivement vivantes, ainsi que pour mener à bien la phase précédant l'insertion ou la réinsertion des prédateurs dans la nature.

Art. 12. - L'établissement s'attache la collaboration d'un vétérinaire investi du mandat sanitaire, qui veille notamment au respect des conditions prescrites par les articles 232, 232-1 et 232-3 à 232-6 du code rural.

L'établissement possède les installations sanitaires ainsi que les matériels et produits pharmaceutiques nécessaires aux premiers soins d'urgence et aux traitements courants des animaux. S'il y a lieu de pratiquer une euthanasie, la décision est prise par le vétérinaire.

Art. 13. - Les animaux morts dont l'équarrissage est obligatoire doivent être enlevés conformément aux dispositions du code rural.

Toutefois, les dépouilles peuvent être confiées à des collections publiques ou à des organismes de recherche, après autorisation administrative s'il y a lieu.

Les animaux morts dont l'équarrissage n'est pas obligatoire peuvent aussi être détruits dans un incinérateur ou par enfouissement dans la chaux vive, en fosse étanche.

Art. 14. - Il est établi :

1. Un règlement de service affiché dans les locaux réservés au personnel.

Ce texte, qui comprend les dispositions réglementaires en vigueur en matière d'accidents du travail, d'hygiène et de sécurité du personnel, fixe les conditions de travail, notamment pour les manipulations susceptibles de présenter un danger, ainsi que les conditions de circulation du personnel à l'intérieur de l'établissement.

2. Un plan de secours, affiché près des postes téléphoniques et dans les locaux réservés au personnel, précisant les moyens à mettre en oeuvre en cas d'accident de personne.

Il indique le nom du médecin attaché à l'établissement, les personnes susceptibles d'apporter les soins médicaux immédiats, ainsi que les mesures à prendre pour l'évacuation des blessés, notamment la mise en oeuvre des transports sanitaires.

Art. 15. - Les établissements autorisés conformément à l'article L.213.3 du code rural, lors de la publication du présent arrêté, disposent d'un délai de deux ans pour se conformer aux articles 4, 6 (deuxième alinéa), 8 et 9.

Art. 16. - Le directeur de la nature et des paysages et le directeur général de l'alimentation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 11 septembre 1992.

Le ministre de l'environnement,

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur de la nature et des paysages,

G. SIMON

Le ministre de l'agriculture et de la forêt,

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général de l'alimentation,

J.-F. GUTHMANN

ANNEXE

ARTICLE 6 DE L'ARRETE RELATIF AUX REGLES GENERALES DE FONCTIONNEMENT ET AUX CARACTERISTIQUES DES INSTALLATIONS DES ETABLISSEMENTS QUI PRATIQUENT DES SOINS SUR LES ANIMAUX DE LA FAUNE SAUVAGE

Les spécimens de la faune sauvage recueillis se répartissent en deux catégories :

- d'une part, les oeufs, les couvées, les portées ou petits de tous animaux (1) ;
- d'autre part, les autres animaux momentanément incapables de pourvoir à leur survie (2).

1. OEUFS, COUVEES, PORTEES OU PETITS DE TOUS ANIMAUX

1.1. Locaux et matériel d'accueil

1.1.1. Oiseaux

L'incubation des oeufs et l'élevage des couvées nécessitent un local calme et d'un nettoyage aisé, équipé au minimum d'une couveuse, d'une éleveuse et d'une lampe à rayonnement ultraviolet.

La couveuse doit permettre d'obtenir une température stabilisable à plus ou moins 0,2°C près.

L'éleveuse doit permettre d'obtenir une température stabilisable à plus ou moins 2°C près.

Lorsque les jeunes n'ont plus besoin de chauffage, ils doivent être élevés en groupes du même âge et de la même espèce, réunis dans des cartons ou dans des boxes à fond et parois lisses. Sauf s'il s'agit de gallinacés, d'anatidés ou de jeunes de la même nichée, ces groupes doivent réunir moins de sept oiseaux.

1.1.2. Mammifères

Les petites espèces terrestres (écureuils, hérissons, fouines, renards, etc.) doivent être hébergées dans un local calme et d'un nettoyage aisé ; le logement de ces jeunes animaux doit permettre d'obtenir une température stabilisable à plus ou moins 2°C près.

Les artiodactyles doivent être hébergés dans un enclos équipé d'un abri.

Les pinnipèdes doivent être hébergés dans un local calme, bien ventilé, disposant d'un bassin et aisé à nettoyer.

1.2. Lieux ou locaux de préparation à l'insertion dans la nature

Les contacts avec les animaux doivent être limités à l'indispensable.

1.2.1. Oiseaux

La phase de préparation à l'insertion des jeunes dans la nature doit être conduite dans un milieu caractéristique de l'espèce considérée.

A l'exception des martinets, les oiseaux doivent être libérés sur le lieu même de leur élevage et un complément de nourriture doit leur être assuré aussi longtemps que nécessaire.

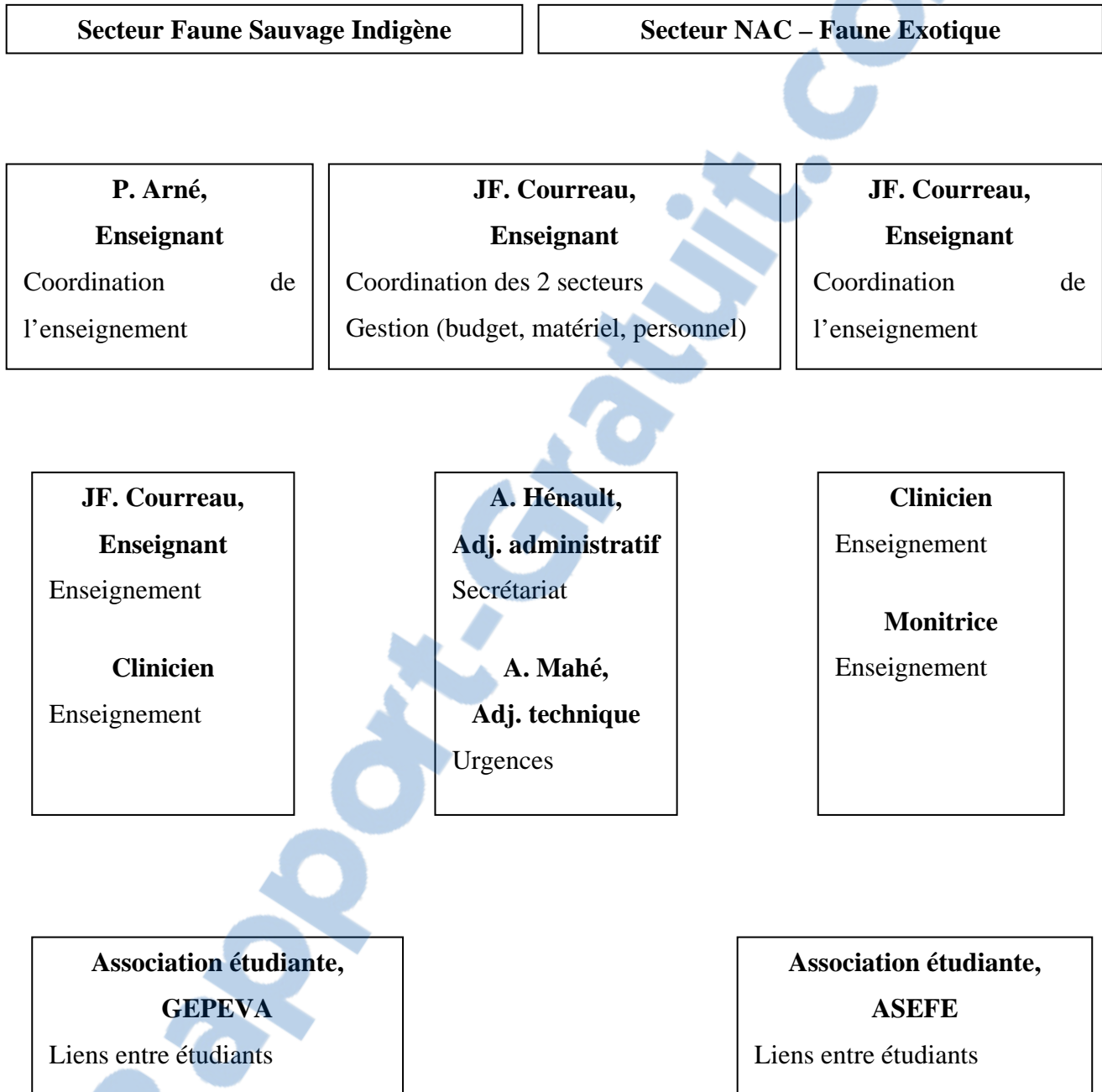
1.2.2. Mammifères

Afin d'éviter toute familiarisation des animaux, les parois latérales des locaux de détention doivent être opaques.

2. AUTRES ANIMAUX MOMENTANEMENT INCAPABLES DE POURVOIR A LEUR SURVIE

Il y a lieu de distinguer les locaux : d'accueil (2.1), de soins vétérinaires (2.2), de rééducation (2.3) et de préparation à l'insertion ou la réinsertion dans la nature (2.4).

Annexe 5 : organigramme du centre de sauvegarde d'Alfort



GEPEVA : Groupe des étudiants pour la Protection de la Faune Sauvage de l'ENVA

ASEFE : Association pour la Sauvegarde et l'Etude de la Faune Exotique

Annexes 6 : autres centres de sauvegarde adhérents à l'UFCS

Nom	Adresse	Téléphone	E-mail / Site Internet
ALSACE			
M. Clauss J. – C. Spécialités Cigognes	10 rue de Bouxwiller 67790 Steinbourg	03 88 91 04 18	
M. Marchive G. « Gorna »	Maison forestière du Loosthal 67330 Neuwiller les Saverne	03 88 01 48 00	gorna-faune-sauvage@club-internet.fr http://www.gorna.org/
AQUITAINE / SUD MIDI PYRENEES			
M. Joubert L.	Parc de Ferron 47400 Tonneins	05 53 84 58 09	
M. Lapreses F. « HEGALALDIA »	Hariztegia, Hardola Bidea 64480 Ustaritz	06 76 83 13 31	
M. Arnaud R.	Rocher des Aigles 46500 Rocamadour	05 65 33 65 45	
M. Vernant H.	Donjon des Aigles 65400 Beaucens	05 62 97 19 59	donjon-des-aigles@wanadoo.fr
AUVERGNE			
M. Cea P. Centre LPO Auvergne	2 rue de la Gantière 63000 Clermont-Ferrand	0473 27 06 09	cds.auvergne@lpo.fr http://www.cdslpo63.fr.st/
BOURGOGNE			
M. Crickboom D. CSOS	6 rue des Gombards 89100 Fontaine La Gaillarde	03 86 97 83 42 03 86 97 86 62	csos89@aol.com
BRETAGNE			
M. Bentz G. LPO	Station Ornithologique de l'Ile Grande 22560 Pleumeur Bodou	02 96 91 91 40	ile-grande@lpo.fr
M. Hussenot Oceanopolis	BP 411 29275 Brest Cedex	02 98 34 40 40	
M. Maury St. « Fédération Centre- Bretagne Environnement »	3 rue du Général de Gaulle 29690 Huel Goat	02 98 99 82 56 02 98 78 25 71	fcbe@libertysurf.fr
CENTRE			
M. Gonzaga C.	11 rue de l'Aviateur Henry 18120 Méreau	02 48 71 35 15	http://hiersnaturalistes.free.fr/ufcs_vierzon/
CORSE			
M. Maupertuis R. Parc naturel régional de Corse	Route de la Restonica 20250 Corte	04 95 46 08 31	
FRANCHE-COMTE			
M. Moyne G. « Athenas »	BP 921 39009 Lons-le-Saunier	03 84 24 66 05 03 84 25 38 40	athenas@libertysurf.fr
HAUTE-NORMANDIE			
M. Leroux R. Le Bois de l'Arche	Balines 27130 Verneuil-sur-Avre	02 32 60 08 73 02 32 32 14 75	
M. Jacques J.-P. « Le chêne »	Allouville-Bellefosse 76190 Yvetot	02 35 96 06 54	asso.chene@wanadoo.fr http://www.chene.asso.fr/

M. Bertran G. « la Dame Blanche »	Place de la Mairie 14290 St-Julien-de-Mailloc	02 31 63 94 76	http://perso.normandnet.fr/damebl/
ILE DE France			
M. Straub N. « Espace Rambouillet »	Route du Coin du Bois 78120 Rambouillet	01 34 94 95 02	
Dr Courreau CDS d'Alfort	ENVA 7 avenue du Général De Gaulle 94704 Maisons-Alfort Cedex	01 43 96 71 50 01 43 96 70 20	cedaf@vet-alfort.fr
LANGUEDOC – ROUSSILLON / NORD MIDI PYRENEES			
M. Austruy J.-Cl.	34 av. Edouard Alfred Martel 12100 Millau	05 65 60 61 02 05 65 59 09 87	xavchabanne@aol.com
M. Miquel J. – Cl.	Maison des Associations Rue Jeanne d'Arc 82000 Montauban	05 63 67 81 70	
LIMOUSIN			
Mme Machet H. CDS la Loutre	87 430 Verneuil-sur-Vienne	05 55 48 03 04	
NORD PAS DE CALAIS			
M. Deloffre S. « la ferme du héron »	Chemin de la Ferme Lenglet 59650 Villeneuve d'Asq	03 21 87 25 82	
PAYS DE LA LOIRE			
M. Pacteau C.	Le Haut Bourg 85580 St-Denis-du-Payré	02 51 27 23 06	pacteau.christian@wanadoo.fr
Dr L'Hostis M.	ENVN Atlantpole – La Chantrerie BP 40706 44307 Nantes Cedex 03	02 40 68 77 76 02 40 68 76 97	cds.armauny@free.fr lhostis@vet-nantes.fr
PICARDIE			
M. Soyer St. « Picardie Nature »	14 place Vogel BP 835 80008 Amiens cedex	03 22 46 12 79	http://perso.wanadoo.fr/picardie.nature/cs/Index.html
M. Desesquelles E. « L'Envol »	11 rue du Crocq 60180 Francastel	0344 46 90 01	blin.dld@wanadoo.fr http://perso.wanadoo.fr/asso-envol/
M. Larzillière L.	29 rue de Vervins 02500 Hirson	03 23 58 39 28	laurent.larzilliere@free.fr
M. Modderman	Communauté d'agglomération Service environnement 9 place La Fayette 02100 St-Quentin	03 23 62 82 82	
POITOU – CHARENTES			
Milles Frainnet « Charente Nature »	La Borde 16410 Torsac	05 45 24 81 39 05 45 24 06 65	charente-nature@Educ-envir.org
M. Bavoux Ch.	Le Marais aux Oiseaux 17550 Dolus D'Oléron	05 46 75 37 54	maraisauxoiseaux@wanadoo.fr http://www.centre-sauvegarde-oleron.com
PROVENCE – COTE D'AZUR			
M. Uriot S. et Hameau O. « PNR du Luberon »	60 place Jean Jaurès BP 122 84404 APT Cedex	04 90 74 52 44	contact@parcduluberon.fr

M. Phisel M. CDS « CRAVE »	La Bergerie 05110 Plan-de-Vitrolles	04 92 54 74 31	crave@free.fr
<i>RHONES – ALPES</i>			
M. Tavernier P. CSOSL	Le Grand Moulin 69340 Francheville	04 78 57 17 44	csosl@free.fr
Dr Mourgues J.C.	Clinique vétérinaire 07300 Tournon-sur-Rhone	04 75 08 41 41 04 75 06 77 60	
Mme Barnet D.	52 chemin de Rochasson 38240 Meylan	04 76 90 95 17	
M. Guillemenot P.	74440 Mieussy	04 50 43 16 61	guillemenot@net-up.com http://www.csfs.fr.st/

Annexe 7 : autres sites utiles

Ecoles Nationales Vétérinaires	Autres adresses
<p>Ecole Nationale vétérinaire d'Alfort 7 avenue du Général De Gaulle 94704 MAISONS-ALFORT CEDEX Tel. : 01 43 96 71 00 Fax. : 01 43 96 71 25 http://www.vet-alfort.fr</p> <p>Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon 1 avenue Bourgelat 69280 MARCY L'ETOILE Tel. : 04 78 87 25 25 Fax. : 04 78 87 82 62 http://www.vet-lyon.fr</p> <p>Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes Route de Gachet 44300 NANTES Tel. : 02 40 68 77 77 Fax. : 02 40 68 77 78 http://www.vet-nantes.fr</p> <p>Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse 23 Chemin des Capelles 31300 TOULOUSE Tel. : 05 61 19 38 00 Fax. : 05 61 19 38 18 http://www.envt.fr</p>	<p>Union Française des Centres de Sauvegarde de la Faune Sauvage Secrétariat : 6 rue des Gombards 89100 FONTAINE LA GAILLARDE Tel. : 03 86 97 86 05 Fax. : 03 86 97 83 57 http://www.chez.com/uncs/</p> <p>Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) La Corderie Royale – BP 263 17305 ROCHEFORT Cedex Tel. : 05 46 82 12 34 http://www.lpo.fr</p> <p>Museum Nationale d'Histoire Naturelle Centre de recherche sur la biologie des populations d'oiseaux (CRBPO) 55 rue Buffon 75005 PARIS Tel. : 01 40 79 30 78 http://www.mnhn.fr/museum/office/index.html</p> <p>Le Sanctuaire des Hérissons 7 rue de la Noye 80440 FOUENCAMPS Tel. : 03 22 09 21 03</p> <p>La Hulotte 08240 BOULT-AUX-BOIS Tel. : 03 24 30 01 30 http://www.lahulotte.fr</p>

Annexe 8 : projet réalisé par les étudiants vétérinaires concernant la visite guidée du CDS d'Alfort

Ceci est une copie du document Word fourni par les étudiants vétérinaires chargés de concevoir la visite guidée pour nous donner un aperçu avant la programmation en langage Internet, ce qui nous permet de nous faire une idée plus précise du projet. Ce document a été allégé, il était effectivement à l'origine illustré de nombreuses photos, qui seront insérées bien évidemment dans le site Internet. Deux autres documents l'accompagnaient, présentant un suivi complet de deux animaux types (un cygne et un hérisson).

Introduction

Le but principal de notre centre consiste en la prise en charge des animaux sauvages dans l'intention de les relâcher. Le CDS d'Alfort faisant partie de l'UFCS, sa visite n'est pas autorisée au public afin de limiter au maximum le stress et d'optimiser la réhabilitation des animaux. Cette visite virtuelle est donc là pour vous présenter le fonctionnement du centre, la prise en charge des animaux et leur devenir.

Déroulement d'une garde

Tout début de garde commence par un petit tour aux urgences de l'école. C'est là que les animaux sont déposés par leur découvreur et qu'ils sont ensuite récupérés par les étudiants bénévoles du centre de sauvegarde, quelques instants ou quelques heures plus tard. Les horaires d'ouverture des urgences permettent l'accueil des animaux sur une large plage horaire dans la journée.

Quand vous récupérez un animal, pensez à faire des trous dans son carton de transport pour lui permettre de respirer.

Afin de nous orienter sur le moment, le lieu et les circonstances de la découverte, le découvreur remplit les commémoratifs sur un dossier. Ces informations nous donnent des indications

notamment sur la durée du jeûne subi par l'animal et sur la localisation de sa découverte qui peut être utile à un relâcher éventuel au même endroit.

Bénévoles et responsables réalisent les gardes vêtus de blouse de couleur terne pour ne pas effrayer les animaux.

Arrivée d'un nouveau pensionnaire

Aujourd'hui, c'est un cygne tuberculé qui vient d'arriver. Récupéré par la brigade des sapeurs pompiers de Paris, il semblerait qu'il ne puisse plus voler. L'oiseau est mis dans une cage de transport par les étudiants et amené dans les locaux du centre où il va être soigneusement examiné. Yeux, bec, cavité buccale, oreilles, ailes, pattes, abdomen, ... rien n'est laissé au hasard.

Les examens cliniques sont réalisés par les bénévoles sous l'œil critique mais bienveillant des responsables du CDS. Les observations sont notées dans le dossier qui accompagnera le cygne pendant toute la durée de son séjour au CDS. Après cet examen clinique détaillé, il s'avère que notre cygne ne présente à la palpation qu'une fracture heureusement fermée de l'humérus. Une radiographie s'impose. Le diagnostic posé est confirmé, la fracture peut être réparée par une chirurgie.

En attendant, notre nouveau venu a son aile immobilisée et est installé le plus agréablement possible dans un vari-kennel sur des copeaux de bois. Le cygne est installé momentanément dans une cage relativement petite afin de limiter ses mouvements et éviter qu'il n'aggrave sa fracture à l'aile, et ce jusqu'à l'opération.

Les hospitalisés

Après cette arrivée, c'est au tour des animaux hospitalisés d'être l'objet de toutes les attentions. Chouettes hulottes et effraies, faucons crécerelles, pies bavardes, moineaux domestiques, merles noirs, étourneaux sansonnets, canards, tourterelles turques, martinets noirs, hérissons d'Europe, ... tous ont leur litière, leur eau et leur nourriture changées quotidiennement.

Pour tous, il y a la pesée quotidienne (tout animal n'ayant pas un poids adéquat est gardé en hospitalisation), pour certains l'administration des médicaments, pour d'autres le changement du pansement ou la réalisation de radio de contrôle.

Chaque animal est installé dans un carton contenant :

- une litière (ici des copeaux de bois dépeussés)
- une gamelle d'eau
- une gamelle de nourriture. Les gamelles sont nettoyées tous les jours.

Les animaux sont installés dans des cartons et ceci pour plusieurs raisons :

- les cartons offrent un espace de tranquillité à l'animal (il ne voit pas les éléments potentiellement stressables qui l'entourent) ;
- dans un carton, l'animal peut difficilement se blesser au contraire des cages avec des barreaux métalliques par exemple ;
- le carton est à usage unique et présente un faible coût.

Pour les plus jeunes et les adultes qui ne se nourrissent pas, c'est le gavage aux vers de farine, aux graines, aux souris ou encore avec une solution de renutrition selon l'espèce et l'état de l'animal.

Les équipements extérieurs

Une fois tous les hospitalisés dorlotés, les étudiants partent s'occuper des animaux en phase de réhabilitation. Ces derniers sont placés à l'extérieur dans différentes structures prévues à leur intention. Quelques hérissons en clapiers, un autre cygne dans l'enclos réservé aux Anatidés, de nombreux rapaces dans les volières, quelques pigeons et tourterelles, merles et moineaux dans les cages grillagées, ... tous ont droit au passage discret et efficace des étudiants.

Les petits mammifères sont installés dans des clapiers triplex ou duplex (ici deux clapiers duplex). Un trou a été réalisé dans la cloison séparant les deux clapiers permettant le passage de l'animal entre une zone de nourrissage et une zone obturée où il peut rester au calme.

Ce passage assure la distribution de la nourriture et le changement de l'eau. Il a également pour but d'évaluer chez les oiseaux leur capacité de vol et de déterminer le moment de leur relâcher.

Retour dans les locaux de la clinique afin de remplir les dossiers des animaux installés dehors, de faire la vaisselle et un brin de ménage pour laisser des locaux propres et prêts à l'accueil de nouveaux pensionnaires. Après une dernière vérification auprès des animaux hospitalisés, les étudiants rangent leurs blouses et referment la porte du centre jusqu'au prochain passage, dans la soirée. Au cours de ce deuxième passage, traitement et gavage sont réalisés si nécessaires et les nouveaux arrivés aux urgences sont pris en charge comme l'a été notre cygne tuberculé.